

Ontario Immigrant Nominee Program

Regional Immigration Pilot Program - Cornwall

The Ontario Immigrant Nominee Program (OINP) allows foreign workers, international students and others with the right skills, experience and education to apply for a nomination for permanent residence in Ontario.

The City of Cornwall is part of a two-year pilot project that is now open for intake (July 2020). If you qualify for any of the OINP Employer Job Offer streams and your full-time job offer is from an employer located within the eligible region for Cornwall, then you may qualify for the pilot.

The OINP recognizes and nominates people for permanent residence who have the skills and experience the Ontario economy needs, and the Government of Canada makes the final decision to approve applications for permanent residence.

What you need to know

Although there are different opportunities to apply to OINP, the regional pilot has set aside nominations in the Employer Job Offer category, which has three streams:

- Foreign Worker stream: for workers in skilled positions
- International Student stream: for recent graduates in Ontario
- In-Demand Skills stream: for intermediate skilled workers in specific sectors, such as agriculture, construction, trucking and personal support workers

Application process

There are three main steps to follow when applying for permanent residence through the Regional Immigration Pilot:

1. Make sure you qualify

The pilot works within the existing Employer Job Offer streams of the OINP. There is not a separate set of criteria for the pilot. If you qualify for any of the OINP Employer Job Offer streams and your full-time job offer is from an employer located in the Cornwall community, then you and your employer may qualify for the pilot.

2. How to participate

Intake for applications under the Regional Immigration Pilot is now open (July 2020). To apply for the pilot, applicants must complete an [intake form](#) and submit the form by email to regionalimmigration@ontario.ca. It takes between two to three hours to complete the application. The application cost for the employer job offer streams for applicants outside of the Greater Toronto Area is \$1,500.

If you are an employer, you can email business.immigration@ontario.ca to find out more about the program.

3. Apply to the Government of Canada for permanent residence

If your application is successful and you are nominated by the Ontario government, the next step is to apply for permanent residence through Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC). The Government of Canada makes the final decision on who becomes a permanent resident.

More information

More information on OINP is available on the Ontario website:

<https://www.ontario.ca/page/ontario-immigrant-nominee-program-oinp>

Employment opportunities in Cornwall can be found on [ChooseCornwall.ca](https://www.choosecornwall.ca)



Questions and Answers – OINP Regional Immigration Pilot

How do I know if my business/employee would qualify for an application to the Regional Immigration Pilot?

The Regional Immigration Pilot works within the **existing** streams of the OINP. With the exception of the identified community boundaries, there is not a separate set of eligibility criteria for the pilot. If your business qualifies for any of the Employer Job Offer streams and is located within one of the pilot communities, then you may qualify for the pilot.

The pilot communities include Chatham-Kent, Cornwall, and Quinte West/Belleville.

How is the Regional Immigration Pilot different from the Employer Job Offer streams?

To qualify for the Regional Immigration Pilot, the applicant must meet the requirements of an EJO stream and have a full-time permanent job offer in one of the pilot communities.

The pilot offers a dedicated intake avenue for applicants applying to the Regional Immigration Pilot.

As part of the pilot, the OINP is working with municipalities and community partners to increase awareness of the program and encourage uptake among local employers. Additionally, the OINP is offering employers within pilot communities access to the OINP business services team to help answer any questions they might have about the program and accessing foreign talent to meet their local needs.

When did intake to the Regional Immigration Pilot open?

Intake to the pilot opened on July 8th, 2020.

Why was intake to the pilot not open prior to July 2020?

Due to global events related to COVID-19, the OINP made the decision to delay opening intake to the Regional Immigration Pilot until July 2020.

Delaying the opening of application intake to the pilot provided pilot communities with the necessary time to respond to the impact of COVID-19 on their community and local economy.

While intake to the pilot was closed, employers and applicants in pilot communities were welcome to support or submit applications to the program streams of the OINP that were open.

During this time, the OINP also continued to work with community working groups on other pilot efforts, including educating employers and prospective applicants about the OINP, so that employers and applicants were application-ready once pilot intake opened.

Will opening intake to the pilot interfere with local retraining efforts for existing workers who may have been laid off due to COVID-19?

It is not expected that the pilot will interfere with local retraining efforts. The pilot will allow employers in the pilot communities to leverage the OINP to target skilled labour that is not available locally.

The OINP has heard from stakeholders in the pilot communities who have expressed that employers continue to have labour gaps post COVID-19 where the skills and experience needed are not available locally.

How do I apply to the pilot (from an applicant)?

Applicants to the Regional Immigration Pilot must:

- Have a full-time and permanent job offer from an employer located in one of the pilot communities (Chatham-Kent, Cornwall or Quinte West/Belleville), and
- Meet the criteria for one of the streams of the OINP's Employer Job Offer category (criteria can be found on the OINP [webpage](#))

To apply for the pilot, applicants must complete an intake form and submit the form by email to regionalimmigration@ontario.ca. To access the intake form please follow the link on the [Regional Immigration Pilot](#) webpage.

When submitting the intake form, applicants must complete the form in its entirety as incomplete forms will not be accepted.

Note that completion of the Regional Immigration Pilot intake form does not mean you have a completed application for the OINP. If all the information in your completed form is confirmed as accurate, you will receive further notification on how to submit an application to the OINP Employer Job Offer Category.

How do I apply to the pilot (from an employer)?

As an employer, you can **support** a foreign worker's application to the pilot.

In order to support an application to the pilot, you must:

- Be located in one of the pilot communities (Chatham-Kent, Cornwall or Quinte West/Belleville), and
- Made a full-time and permanent job offer to a foreign worker who meets the criteria for one of the streams of the OINP's Employer Job Offer category (criteria can be found on the OINP [webpage](#))

The applicant (foreign worker) must complete an intake form and submit the form by email to regionalimmigration@ontario.ca. A link to the intake form can be found on the [Regional Immigration Pilot](#) webpage. When the applicant submits the intake form, they must complete the form in its entirety as incomplete forms will not be accepted.

Note that completion of the Regional Immigration Pilot intake form does not mean that the applicant has completed an application for the OINP. If all the information in the completed form is confirmed as accurate, the applicant will receive further notification on how to submit an application to the OINP Employer Job Offer Category.

At that point, you as the employer will be asked to complete an Employer Form that will be submitted as part of the foreign worker's application.

I'm an employer located in one of the pilot communities. How can I get involved with the pilot?

In addition to the dedicated intake avenue for applications to the Regional Immigration Pilot, the pilot also includes outreach, education and awareness efforts. The OINP is working with municipalities and community partners to increase awareness of the program and encourage uptake among local employers.

If you are interested in contributing feedback or working with other local stakeholders on the outreach/awareness component of the pilot, you may wish to reach out to your municipality or local economic development organization.

How many nominations will be set-aside for the Regional Immigration Pilot?

The OINP is allocating approximately 150 nominations for the pilot through the OINP Employer Job Offer Category. Note: if there are specific follow-up questions about how the nominations will be allocated per community, the response can be given that the 150 is for use by all communities and we will monitor as we go to ensure that employers from all three communities have access.

I'm not in one of the pilot communities but I want to participate.

The OINP will be monitoring the success of this two-year pilot and outcomes from the pilot will help the OINP continue to support regional immigration across the province.

My business is located outside of the pilot communities but it is close by (e.g. 20 min/30min drive). Can I still participate?

The exact geographic parameters of the pilot communities can be found on the [Regional Immigration Pilot webpage](#). If your business is located outside of the established parameters, you may not participate in the Regional Immigration Pilot at this time; however, you may support an application to the OINP's Employer Job Offer streams when they are open to intake. Please monitor the OINP's program update page for information on stream openings.

Who are the communities participating in the pilot and how/why were they chosen?

The OINP Regional Immigration Pilot is a made-in-Ontario approach. In addition to stakeholder feedback, statistical analysis was used to identify potential communities using population size (20,000 to 200,000), newcomer settlement, newcomer settlement infrastructure and economic characteristics.

Through this process, we identified a diverse sample of Ontario communities well-positioned to receive newcomers and with a demonstrated need for foreign labour to fill local labour market gaps. The communities selected are:

- 1. Chatham-Kent** – a unique rural and small urban environment for newcomers with a highly integrated “welcoming community.”
- 2. Cornwall** – an opportunity to work with a very engaged Francophone community with high employment needs for English and French employers.
- 3. Belleville/Quinte West** – a regional approach to an area with a high-level of regional engagement and coordination among economic development and immigration stakeholders.

Is the OINP Regional Immigration Pilot different from the federal Rural and Northern Immigration Pilot?

Yes. The Rural and Northern Immigration Pilot is run by the federal government, and the OINP Regional Immigration Pilot is run through the province and is part of the Ontario Immigrant Nominee Program. Under the federal pilot, partnering communities are responsible for establishing and assessing candidates against their own criteria.

The OINP pilot works within the existing program streams to assess candidates, and communities are not responsible for endorsing candidates. As part of the pilot, the OINP will also be working with municipalities and community partners to increase awareness of the program and encourage uptake among local employers.

The OINP is also offering employers within pilot communities access to the OINP business services team to help answer any questions they might have about the program and accessing foreign talent to meet their local needs.

Where can I find more information about the Regional Immigration Pilot?

Information is now available on the OINP website.

I am an employer located in a rural/Northern/small community. Can the OINP put me in touch with foreign workers who might be interested in working for me?

The OINP does not do job matching for applicants or employers.

We are happy to provide you with general information about the immigration system and process of recruiting or retaining foreign workers.

Will applications submitted to the Regional Immigration Pilot be processed at a faster rate than other OINP applications?

No. Applications to the Regional Immigration Pilot will be processed at the same speed as applications to the the OINP's Employer Job Offer streams, which currently range from approximately 60-120 days, depending on the stream.

What is the current total allocation with the increase from the Federals government this year?

The province's 2020 allocation is 7,350 plus an additional 250 nominations specifically for temporary foreign workers in intermediate skilled occupations (National Occupation Classification [NOC] – Skill Level C).

How many people were nominated under the OINP in 2019?

The OINP has issued a total of 7350 nominations to successful applicants across all streams in 2019, including the 700 additional nominations received through an in-year reallocation. An additional 41 nominations were issued for temporary foreign workers in intermediate skilled occupations (National Occupation Classification (NOC) – Skill Level C) through the federal government's NOC C initiative.

Additional Information

Additional Information can be found on the following websites:



Employment Opportunities – The ChooseCornwall.ca job board provides links to available jobs in Cornwall along with business news and other resources.

<https://choosecornwall.ca/>



Information for Newcomers - The ImmigrationCornwall.ca website provides information to help newcomers get settled in the community.

<http://immigrationcornwall.ca/>

Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI)

Projet pilote de l'Ontario pour l'immigration dans les régions - Cornwall

Le Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) permet aux travailleurs et étudiants étrangers ainsi qu'aux autres personnes souhaitant immigrer qui ont les compétences, l'expérience et la formation requises de demander une désignation au gouvernement de l'Ontario en vue de recevoir la résidence permanente.

La Ville de Cornwall fait partie d'un projet pilote de deux ans qui débutera au début de 2020. Si vous êtes admissible à l'un des volets Offre d'emploi du POCI et que votre offre d'emploi à temps plein provient d'un employeur situé dans la région admissible pour Cornwall, vous pourriez alors être admissible au projet pilote.

Le POCI reconnaît et choisit les personnes pour la résidence permanente qui ont les compétences et l'expérience dont l'économie ontarienne a besoin, et le gouvernement du Canada prend la décision finale d'approuver les demandes de résidence permanente.

Ce que vous devez savoir

Bien qu'il existe différentes possibilités de présenter une demande dans le cadre du POCI, le Projet pilote pour l'immigration régionale a réservé des désignations dans la catégorie Offre d'emploi, qui comporte trois volets :

- Volet Travailleurs étrangers : pour les travailleurs occupant des postes qualifiés.
- Volet Étudiants étrangers : pour les nouveaux diplômés en Ontario.
- Volet Compétences recherchées : pour les travailleurs ayant une spécialisation intermédiaire dans des secteurs spécifiques, comme l'agriculture, la construction, le camionnage et les services de soutien à la personne.

Processus de demande

Il y a trois principales étapes à suivre pour présenter une demande de résidence permanente dans le cadre du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale.

1. Assurez-vous d'être admissible

Veillez noter que le Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale fait partie intégrante des volets Offre d'emploi existants du POCI. Il n'y a pas de critères distincts pour le projet pilote. Si vous êtes admissible à l'un des volets Offres d'emploi du POCI et que votre offre d'emploi à temps plein provient d'un employeur situé dans la collectivité de Cornwall, vous et votre employeur pouvez être admissibles au projet pilote.

2. Comment participer

Les demandes au titre du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale ne sont pas encore acceptées. Veuillez surveiller le site Web du POCI pour obtenir de plus amples renseignements sur la période de présentation des demandes au début de 2020. Une fois que vous savez pour quel volet vous voulez présenter une demande, vous devez présenter votre demande de désignation en ligne, dans le portail de dépôt électronique du POCI. Il faut deux à trois heures pour la remplir. Le coût de la demande pour les volets Offre d'emploi pour les demandeurs à l'extérieur de la région du Grand Toronto est de 1 500 \$.

Si vous êtes un employeur, vous pouvez communiquer en écrivant à l'adresse business.immigration@ontario.ca pour en savoir plus sur le programme.

3. Présentez votre demande de résidence permanente au gouvernement du Canada

Si l'Ontario accepte votre demande de désignation, l'étape suivante consiste à présenter une demande de résidence permanente par l'entremise d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

C'est le gouvernement du Canada qui a le dernier mot et qui accorde la résidence permanente aux demandeurs.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur le POCI, consultez le site Web de l'Ontario suivant :

<https://www.ontario.ca/fr/page/programme-ontarien-des-candidats-limmigration-poci-0>

Les possibilités d'emploi à Cornwall peuvent être consultées sur le site ChooseCornwall.ca



Questions et réponses – Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale du POCI

Comment puis-je savoir si mon entreprise/employé peut prétendre à une demande dans le cadre du Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale?

Le Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale fonctionne dans le cadre des volets **existants** du POCI. À l’exception des périmètres communautaires identifiées, il n’existe pas d’ensemble distinct de critères d’éligibilité pour le programme. Si votre entreprise remplit les conditions requises pour l’un des volets de la catégorie Offre d’emploi et qu’elle est située dans l’une des communautés pilotes, vous pourrez alors bénéficier du programme pilote.

Les communautés pilotes comprennent Chatham-Kent, Cornwall, et Quinte West/Belleville.

En quoi le Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale est-il différent des volets de la catégorie Offre d’emploi?

Pour bénéficier du Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale, le candidat doit répondre aux exigences d’un volet de la catégorie Offre d’emploi et avoir une offre d’emploi permanent à temps plein dans l’une des communautés pilotes.

Le projet pilote offre une voie d’admission spécifique pour les candidats au Programme ontarien des candidats à l’immigration .

Dans le cadre de ce projet pilote, le POCI travaille avec les municipalités et les partenaires communautaires pour mieux faire connaître le programme et encourager les employeurs locaux à l’adopter. En outre, le POCI offre aux employeurs des communautés pilotes un accès à ses services aux entreprises afin de répondre à leurs questions sur le programme et l’accès aux talents étrangers pour répondre à leurs besoins locaux.

Quand l’admission au Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale a-t-elle commencé?

L’admission au programme pilote a été ouverte le 8 juillet 2020.

Pourquoi l’admission au projet pilote n’a-t-elle pas été ouverte avant juillet 2020?

En raison des événements mondiaux liés à la COVID-19, le POCI a pris la décision de reporter l’ouverture de l’admission au Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale jusqu’à juillet 2020.

Le fait de retarder l’ouverture des candidatures au projet pilote a donné aux communautés pilotes le temps nécessaire pour réagir à l’impact de la COVID-19 sur leur communauté et leur économie locale.

Bien que l’admission au projet pilote ait été fermée, les employeurs et les candidats des communautés pilotes avaient la possibilité de soumettre des candidatures aux volets du POCI qui étaient ouverts.

Pendant cette période, le POCI a également continué à travailler avec des groupes de travail communautaires sur d’autres projets pilotes, y compris la présentation du fonctionnement du POCI aux employeurs et candidats potentiels afin que ces derniers soient prêts à présenter leur candidature dès l’ouverture de la phase pilote.

L’ouverture de l’admission au projet pilote interférera-t-elle avec les efforts locaux de reconversion des travailleurs existants qui ont pu être licenciés en raison de la COVID-19?

Il n'est pas prévu que le projet pilote interfère avec les mesures locales de reconversion. Le projet pilote permettra aux employeurs des communautés pilotes de tirer parti du POCl pour cibler la main-d'œuvre qualifiée qui n'est pas disponible localement.

Le POCl a entendu les parties prenantes dans les communautés pilotes qui ont fait part du fait que les employeurs continuent d'avoir des pénuries de main-d'œuvre après la pandémie de COVID-19 lorsque les compétences et l'expérience nécessaires ne sont pas disponibles localement.

Comment faire une demande de participation au projet pilote (en tant que candidat)?

Les candidats au Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale doivent :

- Avoir une offre d'emploi à temps plein et permanent de la part d'un employeur situé dans l'une des communautés pilotes (Chatham-Kent, Cornwall ou Quinte West/Belleville), et
- Répondre aux critères de l'un des volets de la catégorie des offres d'emploi pour les employeurs du POCl (les critères se trouvent sur la [page web du POCl](#))

Pour participer au projet pilote, les candidats doivent remplir un formulaire d'admission et l'envoyer par courriel à regionalimmigration@ontario.ca. Pour accéder au formulaire de candidature, veuillez suivre le lien sur la [page web du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale](#).

Lors de la soumission du formulaire d'inscription, les candidats doivent remplir le formulaire dans son intégralité. Les formulaires incomplets ne seront pas acceptés.

Notez que le fait de remplir le formulaire d'admission du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale ne signifie pas que vous avez complété votre demande auprès de POCl. Si toutes les informations figurant dans votre formulaire rempli sont confirmées comme étant exactes, vous recevrez une notification supplémentaire sur la manière de soumettre une demande dans la catégorie Offres d'emploi des employeurs du POCl.

Comment faire une demande de participation au projet pilote (en tant qu'employeur)?

En tant qu'employeur, vous pouvez **soutenir** la candidature d'un travailleur étranger au projet pilote.

Afin de soutenir une demande au projet pilote, vous devez :

- Être situé dans l'une des communautés pilotes (Chatham-Kent, Cornwall ou Quinte West/Belleville)
- Avoir proposé un emploi à temps plein et permanent à un travailleur étranger qui répond aux critères de l'un des volets de la catégorie Offres d'emploi pour les employeurs du POCl (les critères se trouvent sur la [page web du POCl](#))

Le demandeur (travailleur étranger) doit remplir un formulaire d'admission et le soumettre par courriel à regionalimmigration@ontario.ca. Un lien vers le formulaire d'admission se trouve sur la [page web du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale](#).

Lorsque le candidat soumet le formulaire d'admission, il doit le remplir dans son intégralité. Les formulaires incomplets ne seront pas acceptés.

Notez que le fait de remplir le formulaire d'admission du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale ne signifie pas que vous avez complété votre demande auprès de POCl. Si toutes les informations figurant dans votre formulaire rempli sont confirmées comme étant exactes, vous recevrez une notification supplémentaire sur la manière de soumettre une demande dans la catégorie Offres d'emploi des employeurs du POCl.

À ce stade, il vous sera demandé, en tant qu'employeur, de remplir le Formulaire de l'employeur qui sera présenté dans le cadre de la demande du travailleur étranger.

Je suis un employeur situé dans l'une des communautés pilotes. Comment puis-je participer au projet pilote?

En plus de la voie d'admission dédiée aux candidatures au Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale, le projet comprend également des efforts de sensibilisation, d'éducation et d'information. Le POCI travaille avec les municipalités et les partenaires communautaires pour mieux faire connaître le programme et encourager les employeurs locaux à l'adopter.

Si vous souhaitez faire part de vos commentaires ou travailler avec d'autres acteurs locaux dans le cadre de la sensibilisation au projet pilote, vous pouvez contacter votre municipalité ou votre organisation locale de développement économique.

Combien de candidatures seront retenues pour le Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale?

Le POCI attribue environ 150 places pour le projet pilote par le biais du volet Offres d'emploi des employeurs du POCI.

Remarque : si des questions spécifiques sont posées ensuite sur la manière dont les candidatures seront réparties par communauté, la réponse peut être donnée que les 150 candidatures sont destinées à toutes les communautés et que nous contrôlerons le processus au fur et à mesure pour nous assurer que les employeurs des trois communautés y ont accès.

Je ne suis pas dans une des communautés pilotes mais je veux participer au projet.

Le POCI suivra le succès de ce projet pilote de deux ans et ses résultats contribueront au soutien continu de l'immigration régionale dans toute la province.

Mon entreprise est située en dehors des communautés pilotes, mais elle en est proche (par exemple 20 min/30min de route). Puis-je quand même participer ?

Les critères géographiques exacts des communautés pilotes peuvent être trouvés sur la [page web du Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale](#). Si votre entreprise est située en dehors des limites établies, vous ne pouvez pas, à ce stade, participer au Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale ; cependant, vous pouvez soutenir une candidature aux volets Offres d'emploi pour employeurs du POCI lorsqu'elles sont ouvertes. Veuillez consulter la [page de mise à jour du programme du POCI](#) pour obtenir des informations sur les ouvertures.

Quelles sont les communautés participant au programme pilote et comment/pourquoi ont-elles été choisies?

Le Projet pilote ontarien pour l'immigration régionale du POCI est basé sur une approche « fait en Ontario ». En plus des commentaires des parties prenantes, une analyse statistique a été utilisée pour identifier les communautés potentielles en utilisant la taille de la population (20 000 à 200 000 habitants), l'établissement des nouveaux arrivants, l'infrastructure d'établissement des nouveaux arrivants et les caractéristiques économiques.

Grâce à ce processus, nous avons identifié un échantillon diversifié de communautés ontariennes bien placées pour recevoir de nouveaux arrivants et ayant un besoin démontré de main-d'œuvre étrangère pour combler les lacunes du marché du travail local. Les communautés sélectionnées sont les suivantes :

- 1. Chatham-Kent** – un environnement rural et urbain de petite taille unique pour les nouveaux arrivants avec une « communauté d'accueil » très bien intégrée.
- 2. Cornwall** – une opportunité de travailler avec une communauté francophone très engagée qui a des besoins élevés en matière d'emploi pour les employeurs anglais et français.

3. Belleville/Quinte West – une approche régionale d’une zone avec un haut niveau d’engagement dans la région et de coordination entre les acteurs du développement économique et de l’immigration.

Le Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale du POCl est-il différent du Programme pilote d’immigration dans les communautés rurales et du Nord?

Oui, le Programme pilote d’immigration dans les communautés rurales et du Nord est géré par le gouvernement fédéral, et le Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale du POCl est géré par la province et fait partie du Programme des candidats à l’immigration de l’Ontario.

Dans le cadre du programme pilote fédéral, les communautés partenaires sont responsables de l’établissement et de l’évaluation des candidats en fonction de leurs propres critères.

Le projet pilote du POCl fonctionne dans le cadre des volets existants du programme pour évaluer les candidats, et les communautés ne sont pas responsables de l’approbation des candidats. Dans le cadre du projet pilote, le POCl travaillera également avec les municipalités et les partenaires communautaires pour mieux faire connaître le programme et encourager les employeurs locaux à l’adopter.

Le POCl offre également aux employeurs des communautés pilotes un accès à ses services aux entreprises afin de répondre à leurs questions sur le programme et l’accès aux talents étrangers pour répondre à leurs besoins locaux.

Où puis-je trouver plus d’informations sur le Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale?

Des informations sont désormais disponibles sur le [site web du POCl](#).

Je suis un employeur situé dans une communauté rurale, nordique ou de petite taille. Le POCl peut-il me mettre en contact avec des travailleurs étrangers qui pourraient souhaiter travailler pour moi?

Le POCl ne fait pas de rapprochement entre les candidats et les employeurs.

Nous sommes heureux de vous fournir des informations générales sur le système d’immigration et le processus de recrutement ou de fidélisation des travailleurs étrangers.

Les demandes soumises au Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale seront-elles traitées plus rapidement que les autres demandes faites auprès du POCl?

Non. Les candidatures au Projet pilote ontarien pour l’immigration régionale du POCl seront traitées à la même vitesse que les candidatures aux volets Offres d’emploi pour les employeurs du POCl, qui varient actuellement entre 60 et 120 jours environ, en fonction du volet.

Quelle est l’allocation totale actuelle en tenant compte de l’augmentation du gouvernement fédéral cette année?

L’allocation de la province pour 2020 est de 7 350, plus 250 nominations supplémentaires spécifiquement pour les travailleurs étrangers temporaires dans des professions intermédiaires qualifiées (Classification nationale des professions [CNP] - niveau de compétence C).

Combien de personnes ont été nommées dans le cadre du POCl en 2019?

Le POCl a émis un total de 7 350 nominations pour les candidats retenus dans toutes les filières en 2019, y compris les 700 nominations supplémentaires reçues par le biais d’une réaffectation en cours d’année. 41 autres candidatures supplémentaires ont été émises pour des travailleurs étrangers temporaires dans des professions intermédiaires qualifiées (Classification nationale des professions (CNP) - niveau de compétence C) dans le cadre de l’initiative CNP C du gouvernement fédéral.

Informations supplémentaires

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites web suivants:



Offres d'emploi - Le tableau d'affichage des offres d'emploi de ChooseCornwall.ca fournit des liens vers les emplois disponibles à Cornwall ainsi que des nouvelles d'affaires et d'autres ressources.

<https://choosecornwall.ca/>



Informations pour les nouveaux arrivants - Le site Web ImmigrationCornwall.ca fournit des informations pour aider les nouveaux arrivants à s'installer au sein de la communauté.

<http://immigrationcornwall.ca/>